

OCT. 1974

1001



1111

SOMMAIRE

UN LECTEUR NOUS A ECRIT	p.3
REPOSE PERSONNELLE DE M. GIRIBONE	p.4
LU POUR VOUS DANS LE REGISTRE DES DELIBERATIONS	p.5-6-7-8
RETROSPECTIVE DE L'ACTION DE L'A.P.E. DU CANTON DE GUILLAUMES	p.9-10-11
ACTION DE L'A.P.E. DE L'ECOLE DE GUILLAUMES	p.12
VACANCES SCOLAIRES	p.12
PETITION POUR LA CREATION D'UN C.E.G.	p.13-14
LETTRE AUX PARENTS	p.15
15 AOUT 1974	p.16-17
FOYER RURAL-FOYER DES JEUNES	p.18
ACTIVITE DU FOYER	p.19
SKI SCOLAIRE	p.19
COOPERATIVE SCOLAIRE DE GUILLAUMES	p.20
SUPPLEMENT A.P.E. CANTONALE	p.20
SYNDICAT D'INITIATIVE	p.21
A PROPOS DU CIMETIERE	p.21
RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES	p.22
A PROPOS DU CAR NICE GUILLAUMES	p.22
VOYAGE AUX BALEARES	p.23
CURIOSITES HISTORIQUES DU CANTON	p. 24

LOU LUME numéro d'octobre 1974

Directeur de la Publication: M. J.C. Porcier.

Chère lectrice, cher lecteur,

Lou Lumé vous paraîtra cette fois-ci, moins propre, moins soigné. C'est vrai! En effet, notre dactylographe de service et trésorière, notre amie Françoise s'est mise en congé de maternité. Lou LUME compte donc un jeune lecteur de plus: PICHE Sébastien, quelques kilos, et une superbe fossette au menton. HEUREUSEMENT pour elle, Lou LUME n'est pas le C.N.R.S où l'on rejette systématiquement les employées dans son état! Dès que sa petite famille lui permettra d'avoir de nouveau des loisirs, c'est elle qui reprendra la machine à écrire. La frappe sera plus sûre, le journal plus clair. Un peu de patience donc, beaucoup d'indulgence pour ce numéro, l'équipe du LUME vous en remercie.

Vous trouverez dans ce numéro toute l'action des Parents d'élèves du canton. Ce qu'ils ont entrepris et réalisé mérite une aussi large place dans notre journal, nous sommes persuadés que vous nous approuverez.

Vous trouverez ci-dessous deux bulletins d'adhésion. Si le premier est rempli, c'est que vous êtes à jour de votre cotisation, le bulletin vous tenant lieu de reçu.

Dans le cas contraire, nous espérons recevoir bientôt le montant de votre cotisation. Quant au deuxième il vous permettra de faire abonner un ami. MERCI.

NOM: Prénom.....

ADRESSE

a versé la somme de 10,00 F pour l'abonnement annuel (4 numéros)

année 74. Pour LOU LUME

La trésorière:

NOM: Prénom

ADRESSE

désire recevoir et s'abonner au LUME.

Prix de l'abonnement: 10,00 F pour 4 numéros.

ci-joint un C.C.P intitulé: M. PICHE Roland 5 740 32 Marseille

Ci-joint un chèque bancaire, à l'ordre de PICHE Roland.

UN LECTEUR NOUS A ECRIT

Un lecteur nous reproche dans une lettre fort intéressante, l'appartenance au parti communiste de M. Giribone et le peu d'information locale, donnée dans notre dernier numéro: nous nous en expliquerons brièvement.

Tout d'abord, M. Giribone a fait connaître sa position, nous n'avons pas à y revenir. (Voir réponse p.4) Quant au manque d'information locale, il s'attribue d'une part, à l'impossibilité matérielle de relever les extraits du registre des délibérations et d'autre part, à la dépendance étroite de la vie communale et de la vie nationale. Une élection présidentielle nous semble un fait peu commun et qui mérite réflexion d'autant que notre canton de réputation conservatrice vire à gauche.

"Que LOU LUME continue à nous montrer du doigt les plaies de notre village, afin que prenant conscience nous essayons d'en mieux choisir les remèdes pour le bien être de tous" conclue notre correspondant et bien, nous disons d'accord; mais que LOU LUME ait soin de ne pas prendre Guillaume pour le nombril du monde et qu'il s'intéresse aussi à son cordon ombilical

Lou Lume

Réponse de Mr Giribone:

Avant de répondre à ce lecteur qui se pose la question de savoir pourquoi j'ai pris, maintenant, une option politique; je tiens à remercier une fois de plus l'équipe du Luné qui m'a permis en tant que simple citoyen de m'exprimer dans ce journal, à la rédaction duquel, d'ailleurs, je participe. Cet article n'engageait que moi, tout comme cette réponse.

À la lecture de cette lettre, je ne suis moi-même posé deux questions: Est-ce le fait d'avoir pris une option politique qui a gêné ce lecteur ou le fait que cette option soit communiste? Après réflexion, je pense que c'est uniquement le fait d'avoir pris une option et que ses reproches auraient été les mêmes dans le cas d'un choix à droite (sic). De plus, le mot "maintenant" laisse entendre que cela aurait été normal à une autre période. J'aurais donc mal choisi, non pas l'option, mais le moment de mon adhésion.

Je suis convaincu, que, justement, le fait de polémiquer uniquement en période électorale est néfaste au résultat d'une élection. Un citoyen responsable ne doit pas porter un jugement sur la politique de ses élus que tous les 6 ans! Par contre, si chaque fait est analysé au moment où il survient, l'électeur se forgera une opinion au fur et à mesure et ce ne seront plus les quelques discours de la campagne électorale qui le feront changer d'avis.

Il faut reconnaître que Mr Durandy ne s'y était pas trompé. Il avait bien vu en moi un homme de gauche qui n'approuvait pas sa gestion municipale, mais aussi à travers elle, la politique gouvernementale responsable en bien des cas de l'exode rural. Or, cette politique néfaste à sa commune, il l'acceptait au lieu d'informer ses administrés afin de leur donner des éléments de réflexion. Un maire, je crois l'avoir déjà dit dans mon article précédent, est un administrateur, mais aussi et avant tout, un homme politique car il est contraint de subir la politique générale. Vous lirez dans les comptes-rendus des délibérations des phrases significatives comme: contre toute attente, les subventions ont été refusées.... malgré les promesses des autorités... à cause de l'inflation il faut augmenter.... N'est-ce pas prendre des décisions en fonction des directives gouvernementales?

Mes critiques, mon programme vous plaisaient auparavant, depuis mon choix politique, tout cela vous paraît moins sincère, moins valable, c'est une plaisanterie! Je n'ai jamais fait d'électorisme et n'en ferai jamais! Qu'est-ce l'électorisme? L'explication en est simple: c'est agir en ne pensant qu'à être élu pour le titre, la place et non pour l'intérêt des populations. D'après ma conscience j'agis non pas pour moi mais pour la commune. Je ne bats à l'heure actuelle avec les Parents d'élèves, pour le ramassage et la création d'un collège parce que j'estime que cette action est bénéfique à la commune et au canton. Que cela n'attire des ennemis ou des amis, cela les regarde. Vous avez beaucoup trop tendance, à Guillaumes, pour choisir vos amis ou vos élus à vos poser ces questions: il est pour ou contre Durandy, pour ou contre Ginésy, posez-vous plutôt les questions: est-ce bon pour le village, est-ce bon pour le canton? À quoi ou à qui sert cette réalisation? Celle-ci, celle-là ne serait-elle pas plus urgente, plus utile?

C'EST CELA FAIRE UN CHOIX POLITIQUE!

N'aurais-je pas écrit et fait publier cet article que vous ne reprochez vous auriez à l'heure actuelle une fausse idée de moi, maintenant, au contraire, je vous donne la possibilité de réviser votre jugement, n'est-ce pas plus honnête. Nous sommes, je l'espère, autant libres l'un que l'autre de notre choix!

Giribone

LU POUR VOUS DANS LE REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 AVRIL:

- accident de l'ambulance des Sapeurs Pompiers de Guillaume:
La commune verse 119,41 Fr à la caisse primaire d'assurance maladie.
809,61 Fr au particulier visctime de l'accident.
- sortie à la neige des enfants de l'école (saison 73-74):
La commune verse 892 Fr de frais de transport.
- cours de bois:
Convention avec Mr Calvi, exploitant forestier à Annot, pour une coupe de bois à Bouchannières, quartier des Cavaliers. 5 à 600 m³ à 27,50 fr le M³.
- logement dans le bâtiment CLUB-House:
L'aménagement d'un logement dans le bâtiment du CLUB-House s'élève à 38 995,45 Fr.
La commune a contracté un emprunt à la caisse du Crédit Agricole d'un montant de 25 000 fr. La part communale sera prise sur les fonds libres en inscription au budget supplémentaire.
La commission Départementale sollicitée pour l'obtention d'une subvention de 40% a été refusée, contre toute attente. En conséquence la commune demande un complément de prêt de 15 000 fr au crédit agricole.
- Allocation Vétérance:
Versement de 1 200 Fr à Mr Gilloux Daniel d'une allocation de vétérance basée sur 20 ans de présence en tant que volontaire de centre de secours de Guillaume (comme sergent).
- Achat de trucs vestimentaires pour les sapeurs: le plafond de la subvention demandée à la commission départementale est de 1 000 Fr par sapeur. Le supplément sera inscrit au budget supplémentaire.
- Etablissement d'un projet de remise en état des voies communales N° I et I bis et couverture du vallon des Livous à Bouchannières.
- Frais de déplacement scolaire Valberg-St Sauveur:
C'est frais s'élèvent à 764,00 Fr pour 71-72; 72-73; montant de la quote part pour les enfants de Guillaume à Valberg.

SEANCE DU 9 JUIN:

- ski scolaire:
Les frais des remontées mécaniques s'élèvent à 846,00 fr
- location des pâturages:
la location à Villeplane à " la ferme du Merle" est portée à 1 000 Fr par an.
- emprunt voirie à Bouchannières:
Le projet s'élève à 60 000 Fr (prix du 16/3/72) dont 24 000 Fr de subvention du Département.
En raison de l'urgence des travaux, le conseil a l'intention de passer à l'exécution du projet, cette année et de réaliser les 36 000 fr de travaux correspondant à la part communale par auto-financement.
En fait, en raison de l'inflation de la monnaie et de sa répercussion sur les prix, cet auto-financement devient impossible car les rajustements de dépenses seront nécessaires compte tenu de l'augmentation du prix de la vie.
Dans la crainte de voir s'amenuiser le montant des travaux réalisables avec la somme de 60 000 fr, le conseil demande un prêt de 36 000 Fr à la caisse d'Epargne de Nice ou de Dépôt et Consignation afin de pouvoir exécuter les travaux au plus t'ot.
- permanence des sapeurs:
rémunération pour les dimanches et jours feriés du 16 Déc 73 au 13 Avr 74
montant: 2 881,60 Fr
- subvention pour l'érection d'un monument au général Koëning: 50,00 Fr

- **Projet d'un jardin public à Bouchannières:**

Le conseil estime nécessaire d'aménager un jardin public à Bouchannières, dans le quartier des livons/

- **tarif des taxes funéraires:**

creusement d'une fosse, prix forfaitaire.....	250,00 Fr
Descellement et scellement des caveaux et tombes:	
-avec travaux de creusement	150,00 Fr
-sans travaux de creusement	100,00 Fr
transfert d'un caveau à un autre	
-avec travaux de creusement.....	300,00 Fr
-sans travaux de creusement.....	200,00 Fr
Levée de cercueil pour un transfert extérieur:	
-avec travaux de creusement:.....	150,00 Fr
-sans travaux de creusement.....	100,00 Fr
Inhumation ou exhumation avec présence obligatoire d'un employé communal	
	50,00 Fr
Utilisation d'un caveau d'attente pour un cercueil pour un mois et maximum 10 mois	
	50,00 Fr
	à partir du 11ème mois
	150,00 Fr

- **Rôle de l'eau et assainissement:**

Le maire informe le conseil qu'il n'a pas été possible de poursuivre l'installation des compteurs car les promesses de l'administration compétente, vis à vis de la commune, n'ont pas été tenues. Par ailleurs le maire fait remarquer que la gestion du service de l'eau subit forcément les incidences de l'inflation, il propose donc de réajuster les tarifs.

		Assainissement
Abonnement simple (Evier-W.C.) 500 l par jour	66,00 Fr	48,00 Fr
Poste supplémentaire 300 l par jour	40,00 Fr	29,00 Fr
lavoir buanderie 300 l par jour	40,00 Fr	29,00 Fr
Hôtel restaurant supplément par chambre 300 l p.jour	40,00 Fr	29,00 Fr
cabinet de toilette indépendant 300 l par jour ...	40,00 Fr	29,00 Fr
comptoir hôtel café restaurant 500 l par jour.....	66,00 Fr	48,00 Fr
vivier 500 l par jour	66,00 Fr	48,00 Fr

Le tarif annuel de l'eau passe de 0,33 Fr le m³ à 0,36 Fr

celui de l'assainissement de 0,24 Fr le m³ à 0,26 Fr.

- **RESTAURATION DU CHÂTEAU:** un contrat a été signé avec l'association Etude et chantier. Montant des travaux: 117 000 Fr.

Pour l'été 74: 25 000 Fr dont 12 000 Fr de frais de séjour et organisation
13 000 Fr de frais d'échaffaudage et matériaux.

Une demande subvention a été faite au département et à l'état. En cas de refus, le conseil s'engage à inscrire cette somme au budget supplémentaire.

Les frais d'étude des travaux de confortation s'élèvent à 2000,00 Fr.

- **ACCIDENT DE L'AMBULANCE:**

la commune doit payer 1 851,60 Fr au particulier endommagé par le véhicule de Guillaumes.

- Le maire informe son conseil qu'il y a lieu de prévoir l'installation des services touristiques et sociaux. Il propose la location d'un local dans l'immeuble de Mr Pourchier. 225,00 Fr par mois pour 6 mois.

SEANCE DU 3 AOUT:

- Réception du groupe folklorique: 1 400 Fr

- réfection du bâtiment de la mairie:

1ère tranche: 350 000 Fr dont 40% de subvention du département
60% restant à la commune qui compte

en runter 200,000 Fr. 6 000 Fr étant dégagés sur les fonds libres.

- l'autorisation d'aménagement de la terrasse du Central a été accordée.

-Taxe sur les chèvres: c'est un fait nouveau dans la commune: 2 à 3 troupeaux de chèvres utilisent les pâturages communaux. La taxe sera la même que pour les moutons: 1,00 Fr par tête pour 1 974.

CREATION d'un SYNDICAT INTERCOMMUNAL:

Cette création serait une mutation du syndicat de télévision.

Monsieur Durandy fait remarquer que le siège en serait à Guillaumes, qu'il comprendrait 2 représentants par commune, mais qu'il n'y a ni statuts, ni règlement financier. Il reconnaît l'utilité de cette création qui permet de regrouper les groupes sans fusionner, mais il regrette qu'il n'y ait pas de clause de sauvegarde car la décision à prendre sous-entend un engagement des ressources. Après discussion, le conseil municipal décide:

"La commune de Guillaumes participera ou adhérera à, la condition que figure dans l'acte constitutif une ou plusieurs clauses de sauvegarde afin d'éviter qu'une ou plusieurs communes ne se trouvent dans l'obligation de participer à un investissement, à un service ou à une création d'emploi, même si ce n'est pas son désir et avec l'obligation d'honorer les charges financières qui pourraient en résulter.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE

Le conseil est informé que suite à un déjeuner avec Mr Ginésy et Mr Payan au refuge de la Cayolle, Mr Ginésy a proposé d'inclure l'alinéa suivant: "les quotas financiers seront déterminés pour chaque investissement et chaque création de service".

Tout récemment le Maire a reçu une lettre de Mr Costa où il déclare: "Mr Ginésy, conseiller général a renoncé au projet de création de Syndicat intercommunal à vocation multiple du Canton de Guillaumes en raison des réserves émises par votre municipalité."

Mr Durandy ajoute que la loi du 31 12.70 a supprimé la distinction entre Syndicat spécialisé et syndicat à vocation multiple. La loi a uniformisé les règles de création de tous les syndicats. Désormais, l'arrêté d'autorisation qui fixe la liste des communes dans le syndicat est pris par Mr le Préfet après avis du conseil général.

discussion des conseillers

1- la commune de Guillaumes veut éviter que l'entente qui existe entre toutes les communes de la Hte Vallée du Var, ne soit rompue à la faveur des décisions manquant d'équité.

2- le conseil reconnaît l'utilité de faire jouer la solidarité intercommunale dans un même secteur géographique, mais il attire l'attention sur les difficultés de réunir des communes très diversifiées en population, richesses capitalisées, en ressources budgétaires, etc...

3- il estime que ce syndicat doit tenir une place très importante par sa substitution à la fusion des communes qui n'est pas désirée, il doit être structuré en conséquences, il attire l'attention sur les difficultés de plus plus grandes inhérentes à la gestion des toutes petites communes et sur l'utilité qu'en découle de prévoir un secrétariat qualifié pour aider et renseigner les maires.

Le conseil décide d'adhérer éventuellement et que l'arrêté d'autorisation prévoit: - un siège du syndicat à Guillaumes dans un local propre au syndicat et mis à la disposition par la commune de Guillaumes

- que le secrétariat soit assuré par un personnel qualifié au service permanent des communes et des maires et d'une façon suffisante

- que toute création d'investissement ou de service ainsi que le règlement financier soit décidé en principe à l'unanimité des communes associées ou le cas échéant à la majorité des 2/3.

- Lettre de Mr F. Palméro sénateur: M; Palméro désire soumettre un projet de loi, sur une modification de l'article L.228 du code électoral. Il souhaiterait que le nombre de conseillers n'habitant pas dans une commune puisse être égal à la moitié du conseil municipal afin de faciliter l'établissement des listes. Le conseil de Guillaumes estime que la loi actuelle prévoyant 1/4 des conseillers ne résidant pas dans la commune est suffisant, qu'il serait même regrettable vis-à-vis des populations résidentes qu'une trop grande partie des conseillers soient résidents à l'extérieur des communes. Cependant pour les communes inférieures à 100 habitants cette proportion pourrait être de la moitié.

- désenclavement de la ferme Nicolas au quartier des Roberts:
malgré les problèmes que cela pose, il est nécessaire de prévoir le désenclavement de cette ferme. Un projet est à l'étude.
- suppression de l'abattage des animaux destinés à l'alimentation humaine:
les tueries de Guillaume présentent des garanties jugées suffisantes par le service de l'hygiène.
ces fermetures gêneraient les bouchers, les consommateurs, les éleveurs locaux

Le maire signale l'inopportunité flagrante de cette décision en période d'inflation et de restriction d'énergie, qu'elle est contraire à ce qu'il est convenu d'appeler la politique de la montagne.

En conséquence le conseil s'oppose à ces fermetures et demande des dérogations à Mr le Préfet en attendant que le législateur fasse preuve d'imagination créatrice plus conforme aux intérêts de la montagne.

- sécurité des pistes à Valberg: Guillaume (1 engin) et Valberg (7 à 8 engins) doivent constituer une commission de sécurité par commune.
La sécurité est assurée par un détachement C.R.S. mis en place par Péone et qui assure le service nécessaire. Chaque année depuis deux ans, cela crée des difficultés du côté de Guillaume. Pour 72/73, le maire a dû faire intervenir la gendarmerie pour la sécurité pendant 2 jours, alors que le détachement était en place.

Le conseil demande la mise en place d'une commission de sécurité intercommunale.

- frais de mission: pour son déplacement à Paris pour le Congrès des maires, le maire de Guillaume reçoit:

Paris-Nice en 1ère aller-retour:	474,00 Fr
6 journées de séjour, forfait.....	504,00 Fr
total:	978,00 Fr

cette somme sera prélevée art 667; frais de mission.

NOS COMMENTAIRES: d'abord un petit compte pour le transfert d'un cercueil d'un tombeau à un autre: il faudrait prévoir 3 tarifs au lieu de 2.

1° ce transfert ne nécessite aucun travail de creusement

2° ce transfert nécessite des travaux de creusement pour un tombeau

3° ce transfert nécessite des travaux de creusement pour les deux tombeaux.
cela étalerait les sommes en tranche de 50,00 Fr.

Les frais de mission nous paraissent trop élevés pour l'utilité de cette mission: aucun compte-rendu aux conseillers. On ne saura jamais la position des maires. Est-Ce bien utile dans ces conditions d'y participer ?

Par contre nous enregistrons avec beaucoup de satisfaction un changement important: Les travaux de restauration sont commencés et sont effectués par des Jeunes (proposition Mr Giribone- Lou Lumé)

Il est question de désenclaver la ferme Nicolas (Mr Giribone Lou Lumé)

Le conseil semble vouloir s'occuper de Bouchannières. Bravo et merci pour Bouchannières.

Lors des délibérations, le conseil le Maire prennent des positions intéressantes: on juge les retombées de la politique générale, et on agit en conséquences. L'exemple le plus intéressant, le plus significatif est celui des abattoirs.

Il y a donc dans l'ensemble une amélioration, nous regrettons cependant que la population ne soit pas davantage informée des problèmes. Il faudrait que les réunions de Conseil soient affichées sur le panneau de l'école, d'une façon très visible, qu'elles paraissent dans la presse, des réunions publiques d'information, de discussion devraient être organisées: le problème du car, le syndicat intercommunal à vocation multiple méritait plus ample information. La population a mis un maire en place pour 6 ans. Il n'est pas interdit pendant ces 6 ans de lui demander son avis sur certaines questions primordiales.

RETROSPECTIVE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DU CANTON DE GUILLAUMES

Le samedi 14 Septembre, les parents d'élèves du canton de Guillaumes, se sont réunis en assemblée générale dans la salle du Foyer Rural. Du fait de la très proche rentrée, les parents étaient moins nombreux que lors de la précédente réunion de juin dernier; mais les cinquante personnes présentes, représentaient l'ensemble des communes du canton, touchées par la scolarité dans le secondaire.

Les membres sortants du bureau ont été réélus; celui-ci a été élargi aux délégués de chaque commune de façon à créer réellement une association cantonale; les décisions et les responsabilités incombant à tous. Le bureau comprend donc: Mr Payan (Entraunes); Mmes DEgioanni, Ollivier et Mr Thaon (St Martin); Mr Ginésy (Villonouve) ; Mrs Pratico et Cozzolino (Guillaumes) Mrs Baudin et Clary (Péone); Mrs Salicis, Clary E. et Clary S. (Valberg) Mme Luigi et Mr Noble (Beuil); Mme Laidboeud et Mr Tiberio (Daluis).

L'action des présidents délégués sera double: sur le plan cantonal, ils siègeront en assemblée restreinte, chaque président pouvant provoquer une réunion; sur le plan communal, ils animeront l'A.P.E de leur village (Inscriptions à la Fédération, trésorerie, rapports avec les Maires etc...)

RAMASSAGE SCOLAIRE

Le premier problème abordé, le plus urgent, a été celui de l'organisation d'un ramassage pour les enfants scolarisés au C.E.S. de Puget-Théniers.

En Juillet dernier, les délégués avaient été reçus par Mr Ginésy, conseiller général du canton qui les a informés, qu'à cette date, rien n'était prévu sur plan départemental pour subventionner le transport hebdomadaire. Peut-être que les crédits supplémentaires de 30 millions de francs, annoncés tout dernièrement par Mr Haby, ministre de l'éducation nationale, permettront d'obtenir une aide. En attendant, l'A.P.E. a donc décidé d'organiser, quand même, le ramassage sur Puget-Théniers, ramassage qui intéresse une trentaine d'élèves et qui sera donc, pour le moment, ENTIEREMENT A LA CHARGE DES FAMILLES. Ces charges sont des plus écrasantes car elle sont de l'ordre de 60,00 F par enfant et par mois. Aussi a-t-il été décidé d'organiser une soirée récréative et de récupérer des vieux papiers pour trouver des fonds qui allègeraient l'effort financier des Parents.

CREATION D'UN COLLEGE

Il est certain que la solution la plus satisfaisante à tous ces problèmes financiers mais aussi affectifs, serait la création d'un établissement secondaire dans le canton. Cette création pourrait se faire à moindre frais puisqu'un bâtiment communal, susceptible d'être aménagé, existe déjà.

Notre population cantonale n'est sans doute pas suffisamment nombreuse pour justifier à elle seule la création d'un tel établissement; mais en serions-nous où nous en sommes actuellement si ce collège avait été créé ou réclané à l'époque où tous les collèges de l'arrière-pays niçois ont été créés? Et cette création, serait-elle plus justifiée dans quelques années ?

Que faut-il entendre alors de l'orientation de la "politique de la montagne" définie le 20 Septembre 1973 par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (I)?

Un vote à bulletin secret a eu lieu et c'est à l'unanimité que les parents ont décidé de poursuivre la lutte; lutte qui sera organisée avec la Fédération Départementale des Parents d'Elèves (Cornec), son président Mr Sapir, ayant assuré notre A.P.E de son soutien.

Les Parents d'élèves du Canton sont décidés à prendre le taureau par les cornes, ils ont pleinement conscience que leur union leur donne un poids qu'ils n'ont jamais eu auparavant; on ne peut que leur souhaiter une entière réussite.

(I) nous vous conseillons de lire dans le Nice-Matin, l'enquête de Maurice Hulou du jeudi 8 Août 74.

OPERATION VIEUX PAPIERS

Cette opération vieux papiers est lancée par l'A.P.E cantonale afin de recueillir des fonds pour financer le car de ramassage; car qui existe effectivement depuis le vendredi soir, 20 septembre. 34 enfants de Daluis, Guillaumes, Péone-Valberg, Villeneuve, St Martin et Entraunes l'empruntent maintenant régulièrement. Dire que les parents en sont satisfaits, n'est pas un vain mot, car une correspondance a même été prévue pour ceux de Péone et Valberg qui sont déposés "devant la porte". Il restait à résoudre le problème des enfants inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} qui sortaient le samedi matin. C'est chose faite, l'A.P.E remercie Mme la Directrice de Collège et son conseil d'administration qui par leur compréhension ont permis à ces derniers de sortir le Vendredi soir. Le car touche donc maintenant 43 enfants du canton. (2 élèves d'Enriez en bénéficient également). Cela est très intéressant car le prix de revient par enfant se trouve de ce fait considérablement réduit. Ces frais rappelons-le sont considérables: 1 million d'anciens francs par trimestre pour 43 enfants! Soit 700,00fr par semaine ou si vous préférez: 250,00 fr par enfant et par trimestre!

Aussi l'opération "vieux papiers" a-t-elle été lancée. Elle se fera avec l'O.C.C.E (office central de la coopération à l'école)

Papiers à récupérer: journaux, catalogues, revues brochées, livres reliés (enlever la couverture cartonnée)....

papiers à jeter: les papiers goudronnés (certains sacs d'engrais, mais il faut enlever la feuille goudronnée et garder les autres!)

les papiers métalliques (chocolat)

les papiers sulfurisés, paraffinés (boucher)

les papiers carbonés et stencils

le papier cellophane

Il faut faire des paquets de 10 kg, bien ficelés en croix et déposer les paquets à l'école de Guillaumes qui comptabilisera les paquets en provenance de chaque commune (n'oubliez pas de mettre le nom de la commune sur le paquet!). L'A.P.E remercie Mr le Maire de Guillaumes qui prête le local du bâtiment de l'école pour le stockage, local situé en surélévation permettant un chargement facile des camions, et vous remercie par avance de votre participation.

MANIFESTATION DU 19 OCTOBRE

Comme il était prévu, l'A.P.E a organisé une petite manifestation dans la salle du Foyer Rural, le samedi 19, toujours pour réduire les charges des familles pour le transport.

La première partie était consacrée au bilan de l'A.P.E, la seconde était réservée au divertissement. Beaucoup de parents du canton, ainsi que des amis de l'école publique ont répondu à cet appel, la salle du Foyer était pleine: plus d'une centaine d'adultes et une cinquantaine d'enfants. Des nanans de Guillaumes et de la vallée avaient préparé des tartes et des gâteaux pour la vente, les commerçants de Guillaumes ont offert deux sacs surprises à peser, l'A.P.E avait acheté une montre pour la mettre aux enchères: tout cela pour "arrondir" la recette de la soirée. Aussi, l'A.P.E adresse-t-elle un grand merci à toutes ces personnes de bonnes volonté qui ont permis de faire de cette soirée, une réussite complète.

Mais parlons plutôt de l'action de l'A.P.E

Mr, Pratico, le président, en a brossé rapidement le bilan. Nous n'y reviendrons pas car il a été exposé dans les articles précédents que vous venez de lire.

Par contre, nous nous attarderons un peu plus sur le financement du ramassage.

Du fait que tous les enfants sortent le vendredi soir, le prix de revient de chaque place passe de 10,00 Fr à 8,00 Fr environ. De plus, les Municipalités de Daluis, Guillaumes, Villeneuve, St Martin et Entraunes ont accepté de subventionner ce ramassage. Les quotes parts communales s'élèvent au tiers des dépenses. C'est un effort très louable car chacun sait que nos communes sont obligées de supporter, chaque jour, des charges de plus en plus nombreuses. Les conseils municipaux n'en ont donc que plus de mérite et l'A.P.E par la voix de son président, les en remercie très vivement. (à l'heure où nous écrivons nous ne connaissons pas encore les propositions de Péono) Cette aide municipale permet donc de ramener le prix de la place à 5,60 Fr le vendredi soir. Ce prix n'est pas définitif car les 30 % de subvention sur les prix du lundi matin seront répercutés au vendredi. Comme il en avait été convenu lors de la séance du 14 Septembre, les parents vont être appelés à voter "pour" ou "contre" la poursuite du transport. Les frais sont maintenant bien réduits grâce aux municipalités mais aussi grâce à l'union. En effet si des parents renonçaient au car, le prix des places serait en hausse pour les autres; aussi nous sommes persuadés que dans l'intérêt de tous, ce transport continuera à donner satisfaction aux parents intéressés.

Quant au collège, on ne pouvait espérer meilleures nouvelles. Monsieur Durandy, maire de Guillaumes est venu lui-même apporter son soutien à cette revendication qu'il estime des plus légitimes. Il a même envisagé la possibilité de construire des classes pour installer uniquement l'internat dans le bâtiment de la colonie StBarthélémy. Des applaudissements chaleureux ont salué son allocution!

Monsieur Pratico a alors donné la parole aux représentants de Mr SAPIR, président de la Fédération départementale Cornec, qui empêché, n'avait pu se rendre à Guillaumes. Il était représenté par Mme GIACOBBI, vice-président de la Fédération et par Mme et Mr MORAGLIA, déjà connus dans le canton.

Mme Giacobbi a été agréablement surprise de voir une assistance aussi nombreuse et a bien fait sentir que justement, notre force, était là, dans l'union. Cette union des parents mais aussi de la population est un excellent atout car il faudra lutter pour obtenir le collège. Ce collège pourrait, dans un premier temps, ne compter qu'une sixième et cinquième, mais l'important est de commencer. La Fédération soutiendra à fond cette revendication, elle s'est proposée d'imprimer tous les tracts nécessaires. Elle a déjà fourni des journaux et 1000 pétitions et tout cela gratuitement! Cette pétition, ami lecteur, se trouve aussi dans notre journal, comme nous, nous l'espérons, vous aurez à coeur que cette création se réalise. **SIGNEZ -LA**, et faites la parvenir à notre trésorière Mme Piche à Guillaumes ou bien à un membre de l'A.P.E. (voir liste des délégués)

Nous terminerons ce compte-rendu en vous disant que la réussite de cette manifestation a fait comprendre que quelque chose a changé.

Dans chaque commune, le papier est ramassé, les mamans ont préparé des tartes, des gateaux, la salle du Foyer était remplie au-delà de toute espérance et surtout, il faut le souligner, des personnes qui n'ont pu se rendre à Guillaumes ont fait parvenir leur participation! Tout cela pour le car, pour réduire les frais.

Merci aussi à Mr Cozzolino qui s'est démené pour faire peser les sacs et pour les enchères, profitons de cela pour annoncer que la recette de cette soirée permettra d'offrir aux parents deux voyages gratuits!

Cela donne envie de recommencer, l'A.P.E. est sur la bonne voie,
QU'ELLE CONTINUE!

Nota: Mlle Thierry Genoviève a fait préciser que tous les exploitants agricoles, ASSURES EN MALADIE à la Mutualité agricole, devaient faire une demande pour toucher une aide de la Mutualité. Pour tout renseignement, s'adresser à Mlle Thierry. (aide forfaitaire pour le transport)

ACTION DE L'A. P. E de Guillaumes.

L'Association des Parents d'élèves de l'école de Guillaumes a offert la plupart des fournitures scolaires à tous les écoliers. Cela représente un peu plus de 30,00 fr par enfant. (tous les parents en bénéficient puisqu'ils sont tous adhérents à la Fédération Cornec.)

Chaque enfant a reçu: les cahiers de classe pour toute l'année
les cahiers de brouillon " " "
les cahiers de compositions " " "
les protège-cahiers
un classeur
les feuilles de classeur avec oeillets
les feuilles intercalaires
les feuilles de dessin ou cahiers

La coopérative a complété cette liste en achetant les compas, les équerres, les rapporteurs, les doubles-décimètres et des cartes de la France en plastique. Ce matériel reste à l'école et il est distribué quand il fait besoin.

La Municipalité de Guillaumes donnant les manuels, il reste à la charge des parents: le cartable, la trousse, les crayons de couleur, les feutres et les peintures.

DATE DES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : du 29 octobre après les classes
au 4 novembre au matin

NOEL: du 21 décembre 74
au 3 janvier 75

Fevrier: (Zone A, Académie de Nice)
du 1er février
au 10 février

PAQUES: du 23 mars
au 7 avril

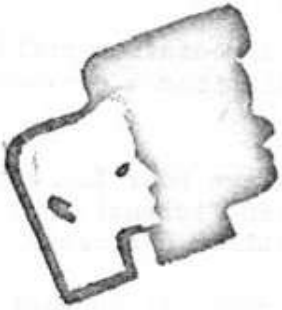
Grandes vacances: du 28 juin au 15 septembre

GREVES DES ENSEIGNANTS

Lou Luné vous présente la lettre adressée aux Parents d'élèves par le Syndicat National des Instituteurs, afin de bien faire comprendre aux parents les motifs de mécontentement. Rappelons que la Fédération Cornec, maintenant très bien représentée dans notre canton, s'est associée aux enseignants. Voir page 15.

ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES
du CANTON de GUILLAUMES

FEDERATION CORNEC



Madame, Monsieur,

- Vous habitez dans le Canton de Guillaumes,
- Vous êtes ou vous avez été un Parent d'élève,
- Vous êtes un ami de l'école publique,

alors lisez, ceci vous intéressé.

DANS LE PRIMAIRE:

● Depuis 1964, les écoles de St Brès, Sauze, Sussis, Esteng et Ville-neuve ont fermé leurs portes; à Beuil, une classe a été fermée.

une école ferme tous les 2 ans

A QUI LE TOUR ?

DANS LE SECONDAIRE:

● Avant la création de l'internat à Puget-Théniers, nos enfants étaient obligés de partir loin de nos villages, dans des établissements de Cannes, Grasse, Antibes, Nice, Roquebillière, St Etienne de Tinée, St Sauveur, pour y poursuivre une scolarité OBLIGATOIRE.

● Maintenant il y a Puget-Théniers, mais il faut encore faire 40 km en moyenne pour s'y rendre.

● Les charges de la scolarité, charges IMPOSEES, incombent en totalité aux Parents car:

- aucun ramassage n'est organisé par les autorités,
- les bourses nationales sont refusées à la plupart des familles à cause des plafonds d'attribution qui sont trop bas.

● De plus, nos enfants doivent surmonter des problèmes affectifs qui nuisent à leurs résultats scolaires.

Cette Situation est inacceptable

VOUS DEVEZ

VOUS POUVEZ

la faire changer!

● Les parents du Canton se sont unis et ont formé une Association affiliée à la Fédération Départementale Cornec pour apporter des solutions à ces problèmes.

● Sur le plan cantonal

* L'Association a, elle-même, organisé un ramassage pour les enfants du Canton inscrits à Puget-Théniers. (ceux d'Enriez en bénéficient)
Rien que pour le transport, les familles déboursent UN MILLION d'anciens francs par trimestre! (43 élèves intéressés)

* Une opération "vieux papiers" et des séances récréatives sont organisées pour réduire ces charges trop importantes.

* L'Association a obtenu des municipalités de Daluis, Guillaumes, Villeneuve et Entraunes, des subventions de l'ordre de 30%. Elle espère recevoir très prochainement les aides de St Martin et de Péone.

● A Guillaumes:

* la gratuité des manuels existe depuis 1965 grâce à la municipalité cette année, l'association locale a offert le restant des fournitures.

NOTRE ACTION COMMENCE A PORTER SES FRUITS? MAIS IL FAUT FAIRE MIEUX ENCORE !
IL FAUT S'UNIR ET AGIR

UN collège à Guillaumes: c'est possible

● C'est possible car:

- les dispositions retenues, en règle générale, pour l'implantation d'un établissement, ne doivent pas être appliquées à notre canton de montagne:

A SITUATION PARTICULIERE, MESURES PARTICULIERES

● C'est possible car:

- un bâtiment communal est susceptible d'être aménagé en établissement scolaire ; un complexe sportif existe de surcroît.

ALORS,

REJOIGNEZ NOS RANGS, SIGNEZ LA PETITION

Mademoiselle- Madame- Monsieur,

NOM Prénom:.....

Profession: Adresse:

DEMANDE LA CREATION d'un établissement secondaire dans le Canton de Guillaumes.

Cette Création résoudrait les problèmes posés par l'éloignement du plus proche établissement, celui de Puget-Théniers, distant de 40 Km; 40 km de route montagnaise, dangereuse, enneigée durant plusieurs mois.

Cette Création fixerait toute une partie de la population qui quitte nos montagnes quand les enfants entrent en 6^{ème}.

Cette Création offrirait de nouveaux emplois dans notre canton classé Canton pilote avec la rénovation rurale.

SIGNATURE

- LETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES -

POURQUOI L'ÉCOLE A ÉTÉ FERMÉE LE 10 OCTOBRE

Madame, Monsieur,

Une fois de plus, les institutrices, les instituteurs et les professeurs d'enseignement général de collège ont retrouvé vos enfants dans leurs classes

Comme tous les ans à pareille époque, ils ont ressenti une réelle émotion, celle d'hommes et de femmes aimant leur métier et soucieux de l'accomplir pleinement.

Ils savent qu'ils contribuent à la formation de jeunes qui devront demain, obtenir un emploi et organiser leur vie dans un monde difficile. Educateurs, ils mesurent ainsi tout le poids de leur responsabilité.

Cette année encore, comme au cours des années passées, ils ont mis en oeuvre pour obtenir par la négociation les moyens d'améliorer, au bénéfice de tous les enfants, le fonctionnement et le rayonnement de l'école.

Ils ont formulé des propositions dont jamais personne, y compris au sein de l'administration, n'a mis en doute le sérieux et la valeur. Celles-ci auraient permis de résoudre, par étapes, les problèmes les plus urgents.

En cette rentrée, de façon évidente, aucune mesure suffisante n'a été retenue pour tenter d'atténuer les difficultés et parfois même les situations scandaleuses que nous dénonçons.

Plus de 5.000 classes élémentaires et maternelles dont le fonctionnement est indispensable puisqu'elles accueillent des enfants depuis plusieurs années continueront à fonctionner à titre provisoire. De ce fait sera rendue impossible la titularisation de jeunes institutrices et instituteurs qui y exercent et dont la qualification est reconnue.

Le Gouvernement se refuse, alors que la dépense serait actuellement très limitée et supportable, à mettre un terme à cette situation aberrante.

D'autre part, de nombreux instituteurs remplaçants et normaliens sortant des Ecoles normales (plus de 13.000) dont le niveau de formation et les services rendus ont aussi été appréciés par l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique et le certificat de fin d'études normales, se voient refuser le droit d'entrer normalement dans la carrière qu'ils ont choisie. Parfois même, ils se trouvent réduits au chômage.

Le nombre de postes figurant au collectif budgétaire de 1974 se résume, en réalité, à 100 créations nouvelles.

Il sera impossible d'alléger les effectifs des classes et d'abord des classes maternelles déjà surchargées, d'organiser les enseignements de soutien tout particulièrement souhaités par les parents, de répondre aux besoins urgents de l'enfance handicapée, de permettre aux directrices et directeurs d'école de jouer totalement leur rôle d'animateurs pédagogiques et de conseillers des familles.

Dans le Premier Cycle où se posent à tous les niveaux des problèmes de fonctionnement, les compressions touchant notamment les classes de sixième procèdent davantage d'un souci d'économie que de préoccupations pédagogiques.

Ainsi les conditions de travail des élèves et des maîtres de la pré-scolarité et de la scolarité obligatoire ne seront pas améliorées.

La qualité du service public d'éducation est gravement atteinte.

Votre enfant ne mérite pas cela.

Nous sommes persuadés que vous serez à nos côtés dans la bataille que nous sommes contraints d'engager.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE PUGET-THENIERS

15 AOUT 1974

La traditionnelle fête du 15 Août a été organisée, cette année par le Foyer Rural et le Comité des Fêtes de l'an passé qui ont fusionné par consentement mutuel.

Le soleil était au rendez-vous- la première fois au moins depuis 10 ans- si bien que les festivités prévues ont revêtu un cachet particulier. Nous ne reviendrons pas sur le programme qui avait été établi afin de conserver les traditions, et qui, certainement aura donné entière satisfaction à la majorité de la population. Néanmoins le casse-bouteilles, le Ball-Trap ont refait leur apparition avoir avoir été un peu oubliés auparavant. Le feu d'artifice, quant à lui, a certainement recueilli tous les suffrages! Il faut dire que le cadre du château s'y prête à merveille et que, grâce à la participation des pompiers de Guillaumes et des Jeunes du chantier de restauration, il a pu se terminer sans incident.

Et l'orchestre ? L'orchestre, il faut bien le dire n' a déçu personne, bien au contraire! Il serait même souhaitable de revoir et réentendre cette excellente formation dans notre commune pour une prochaine fête.

Alors, ce 15 Août a-t-il été une réussite totale ? On serait bien tenté de le dire sans aucune hésitation. N'y aurait-il cette année, aucun néant: bals gratuits, boissons à des prix trop raisonnables, distractions supplémentaires, bonne organisation de la fête, super feu d'artifice.... **RESTE LA BRAVADE !** En oui, la bravade a bien fait parler d'elle et il faut bien le dire, à juste titre.

Que s'est-il passé exactement? Au fond peu de chose: le Conseil municipal de Guillaumes avait décidé tout simplement de la réduire à Mr Maire et ses adjoints. Des circonstances particulières faisaient qu'en définitive, seule Mr le Maire y avait droit! Vous imaginez la tête des Sapeurs du 1er Empire ! Plus de bravade dans le village! Il ne faudrait pas oublier que certains font des centaines de km pour venir faire le Sapeur pour le 15 Août: dans certaines familles, c'est devenu une tradition! Il y avait vraiment de quoi les mettre en colère! Un compromis a été proposé par le Comité: il y aura une bravade collective devant l'école, après discussion, ce fut devant la mairie. Le comité garda vite la tourte de blette qu'il avait prévue pour l'apéritif d'honneur afin de l'offrir aux Conseillers municipaux. Nous sommes persuadés que la foule nombreuse, massée devant la mairie aura prouvé à quelques conseillers (nous avons appris par la suite que cette décision n'avait pas recueilli l'unanimité du conseil!) que cette tradition est certainement la dernière à supprimer: Un 15 Août sans Sapeurs et Bravade des Sapeurs, ce ne peut plus être un 15 Août! Cette décision était d'autant plus regrettable que c'était la première fois que le Foyer était responsable de la fête. Mr Giribone s'en est d'ailleurs expliqué lors de l'apéritif d'honneur.

Bravo donc aux organisateurs. L'apéritif d'honneur réunissait Mr Ginésy Conseiller Général, Mr Durandy maire de Guillaumes, les maires du canton ou leurs représentants. Mrs Icart, Barrel députés étaient excusés, ainsi que Mr Palméro, sénateur, des engagements antérieurs ne leur ayant pas permis d'assister à cette manifestation.

Reste à remercier tous ceux qui ont permis un succès sans précédent à ce 15 Août 74. Nous allons essayer de faire une liste de tous ceux qui de près ou de loin ont apporté leur concours. D'avance, nous vous demandons de bien vouloir excuser des oublis qui seraient tout à fait involontaires. D'ailleurs nous apporterons toute rectification utile dans notre prochain numéro.

Merci donc à tous les membres du Foyer et du Comité,
à tous les jeunes volontaires,
aux jeunes du chantier du château,
aux hôteliers, restaurateurs, à Mr le Curé (hébergement des
musiciens)
et véhicules) à Mrs Brès, De Luca, Mr Lance, Baudoin, Pons, Pratico (matériel
à Mr Pons Clément , Mr Gilloux Jeannot (pétards, costumes)
Mr Alary, Mlle David, aux photographes (invitations)
à Mrs Brun Gilbert, Pons Raoul (Ball-Trap)
à Mrs Brun Roger, Féraud, Giribone (fusils)
à Messieurs les Sapeurs 1er Empire
à l'administration des Ponts, celle de l'O.N.F. (arbres)
à la mairie de Guillaumes (Mrs Trouche et Brun)
à Mr Michel, commandant de la brigade et à ses gendarmes
pour leur entière collaboration avec le Comité,
au corps des sapeurs pompiers de Guillaumes,
à toute la population et aux grandes marques (Loterie)
à Nice-Matin et Ricard (boules) et Mr Brès
à tous ceux que nous oublions.

Et le bilan ? c'est sans doute le seul point noir de la fête. Pourquoi ?
En bien comptez plutôt !

DEPENSES: orchestre.....	5 600,00 Fr	RECETTES:	
boissons	3 850,00 Fr	Bar.....	7 000,00 Fr
fou d'artifice.....	1 050,00 Fr	Lubades.....	3 440,00 Fr
cocardes	1 110,00 Fr		
Droits d'auteurs.....	411,00 Fr	Ball-Trap... I	360,00 Fr
Apéritif bravade	370,00 Fr	Glaces.....	600,00 Fr
Ball-Trap assurance.....	150,00 Fr	tonbola:....	2 000,00 Fr
Jouets fête enfantine.....	250,00 Fr	Enveloppes..	600,00 Fr
Glaces Frigé crème.....	300,00 Fr	Casse-bouteille	600,00 Fr
Récompenses Ball-Trap.....	140,00 Fr		
Explosifs Pons Ernest.....	88,00 Fr		
Fournitures Lance	47,00 Fr		
Essence.....	85,00 Fr		
Repas des jeunes.....	405,00 Fr		
Mr de Luca	150,00 Fr		
Sécurité sociale musiciens..	320,00 Fr		
couronne cinetiere: offerte par Mr le conseiller Général.			15 600,00 Fr

Total: nous n'osons pas l'écrire!

Ajoutez à tout cela que le Foyer a acheté pour 1600,00 Fr de tables et chaises,
qu'il n'a pas encore reçu la facture des affiches, des cartouches du Ball-
Trap, du bouton; vous verrez alors que ce n'est pas seulement un point noir
mais une énorme tache!

Les membres se sont réunis pour essayer d'éclaircir les comptes: les bois-
sons à 2,00 Fr, c'est vrai auraient pu être vendues à un prix plus élevé
puisque l'an passé le prix était déjà de 2,50 Fr. Seulement le temps favori-
sait une vente à 2,00 Fr alors que l'an passé, la pluie justifiait les 2,50 Fr.
Alors.... tous les jeux sont exécutés, le déficit ne peut venir de là.
Peut-être, quelques uns ne savaient-ils pas que le travail était bénévole?
C'est possible, comme le patron tardait à payer, ils se seraient payés eux-
mêmes? C'est vraiment malheureux de l'écrire, mais c'est sans doute ce qui
s'est passé. On apprend à tout âge et c'est ce que vous savez certains que la le-
çon ne sera pas oubliée d'ici l'année prochaine!

FOYER RURAL - MAISON DES JEUNES

Le 5 octobre dernier, Monsieur Durandy, maire de Guillaumes avaient réunis toutes les personnes intéressées par la gestion de la maison des Jeunes. (la véritable appellation étant Foyer de Jeunes en raison de la surface du local.)

Monsieur Durandy, rappela comment cette création avait été décidée et financée. Ensuite il lut les statuts officiels des Foyers de Jeunes et exposa son point de vue. Il proposa en particulier:

- la salle du Foyer Rural sera reprise par la Mairie mais elle reste à l'entière disposition des Associations qui désireraient y faire une manifestation.

- la mairie prendra à sa charge les frais de chauffage de la salle de jeux qui devient le foyer des jeunes, les frais d'électricité incombant aux administrateurs.

- il propose Mr Giribone comme président du Foyer, l'équipe du Foyer Rural restant responsable du Foyer des Jeunes.

- Il tient à ce qu'une surveillance existe dans la salle pendant ses heures d'ouverture.

- suivant les possibilités de la commune, il pourra peut-être, l'été prochain rémunérer une animatrice comme durant l'été 74.

- il se propose de racheter du matériel restant dans la salle du Foyer Rural.

Toutes ces propositions feront l'objet d'une convention soumise à l'approbation des membres.

Ont été désignés pour former le Conseil d'administration:

membres de droit: Mr le Maire ou son représentant (A. Ravel)
Un conseiller municipal (M. Champoussin)
M. le Directeur de la jeunesse et des Sports.
La Caisse d'allocations familiales
La Mutualité Agricole (Mlle Thierry)

membres associés: Syndicat d'Initiative (M. Alary)
Association Sportive (M. Pons Claude)
Association Prents d'élèves (M. Pratico Pierre)

Soit un total de 8 membres.

Membres: M. Giribone Sylvain Mme Piche Françoise
M. David Henri Mme Brun Geneviève
M. Genin J. Jacques Mme Sigaud Marcelle
M. Laugier Jacques
M. Guerrina J. Pierre
M. Fournier Christian
M. Brun Roger

Soit plus de 8 membres, afin de posséder la majorité.

Ont été élus: Président: Monsieur Giribone
Vice-président: Monsieur Génin J. Jacques
secrétaire: Mme Sigaud Marcelle
trésorière: Mme Piche Françoise

Ajoutons à cette liste les autres membres non cités ci-dessus: M. Piche Roland
M. Gilloux Henri, M. Genin Guy, M. Ravel J. P., M. George Joel et Patrice,
M. Barral, Mlles Génin Béatrice, Baudouin Joelle, Graille et M. Salvini
Charles. (sauf erreur ou omission)

Les membres se sont alors réunis pour établir le programme des activités.

1° Des bals ont été prévus pour le 11 Novembre, Noël et le Jour de l'An. Des dates plus précises seront données par voie d'affiches car du fait des perturbations dans la distribution du courrier, il est difficile de contacter des orchestres.

2° Le réveillon ne se fera plus: trop de soucis de préparation et trop de main-d'oeuvre nécessaire, le bal du jour de l'an le remplacera.

3° Le Judo va reprendre son activité dans la salle du Foyer des jeunes. la cotisation annuelle (inscription et assurance) est fixée à 50,00 F. Ce judo s'adresse aux enfants âgés d'au moins 7 ans au 1er Janvier de l'année scolaire en cours.

4° La gymnastique féminine reprendra certainement, s'adresser à Mme Fiche Françoise ou Mlle Thierry Geneviève.

5° Le Club-Photo est en cours d'installation dans le local prévu à cet effet. Plusieurs personnes ont déjà manifesté le désir de s'inscrire.

6° Au point de vue des jeux dans le Foyer, les membres remettront en place le matériel appartenant au Foyer Rural: 2 baby-foot à 20c, un billard français, une table de ping-pong, des jeux de cartes, de dames, de société.

7° Il reste à fixer les heures d'ouverture et le problème de la surveillance.

8° Des cartes d'adhérents sont à l'étude, ces cartes permettraient à leurs possesseurs d'utiliser les jeux gratuitement et de bénéficier de prix préférentiels lors de manifestations comme les Bals.

9° une activité disparaît: le Ciné-Club. Cette activité entraînait trop de frais pour un petit nombre d'utilisateurs. Néanmoins des séances exceptionnelles de cinéma pourront quand même avoir lieu.

Comme chaque année, les membres acceptent de discuter toute suggestion au sujet des activités. Faites connaître vos désirs, exposez vos critiques.

Deux membres ont quitté le Foyer: il s'agit de Mrs Trouche René et Baudin Robert. C'étaient sans doute les deux plus anciens puisqu'ils ont participé à l'animation du Foyer depuis sa création. Certes, les jeunes sont là pour prendre la relève, mais il est toujours un peu triste de voir partir des bonnes volontés. Notre époque est une époque où le dévouement, le désintéressement ne courent pas les rues aussi méritent-ils vraiment toute notre reconnaissance et le Foyer ne les oubliera pas.

SKI SCOLAIRE

Le problème des accidents de service étant maintenant réglé, les sorties de ski pendant le tiers temps pédagogique se poursuivront comme les années précédentes. La Mairie a déjà donné son accord pour prendre à sa charge les frais de transport et les frais des remontées mécaniques. Cette année, 2 paires supplémentaires de skis ont été allouées à l'école de Guillaumes par la Jeunesse et les Sports (subvention du département pour le ski scolaire).

COOPERATIVE SCOLAIRE DE GUILLAUMES

Avoir le 16 Septembre 74: 156,90 Fr

dépenses:

Travail manuel:rotin...	56,70 Fr	30 cotisations à 15 Fr...	450,00 Fr
Jeux Sect.Enf.	77,05 Fr	10 cotisations à 5Fr...	50,00 Fr
Livres Bibli. Jeux....	171,20 Fr	montre.....	70,00 Fr
Cinémathèque.....	20,00 Fr		<u>726,90 Fr</u>
O.C.C.E.....	40,00 Fr		
Trousse secours.....	<u>23,20 Fr</u>		
	<u>388,15 Fr</u>		

Avoir le 1er Novembre 74: 338,75 Fr

En accord avec les parents, le montant de la cotisation a été fixé à 15,00 Fr pour l'année pour le 1er enfant. Les autres enfants ne paient que 5,00 Fr.

SUPPLEMENT INFORMATIONS PARENTS D'ELEVES

Comptes de la manifestation du 19 octobre:

entrées	400,00 Fr	dépenses: films:	150,00 Fr
gâteaux.....	60,00 Fr	salle:	50,00 Fr
montre.....	360,00 Fr	montre :	<u>70,00 Fr</u>
sacs surprise.....	220,00 Fr		270,00 Fr
dons	90,00 Fr		
	<u>1 130,00 Fr</u>		

BENEFICE DE LA FETE/ 860,00 Fr

L'A.P.E vient de recevoir encore un don de 50,00 Fr pour le transport scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE: Il couvre 14 voyages le vendredi soir et 13 voyages le lundi matin pour tout le premier trimestre.

Soit pour les vendredis: 360,00 Fr x 7 = 2 520,00 Fr
 380,00 Fr x 7 = 2 660,00 Fr
 5 180,00 Fr

Soit pour le lundi matin:

Entraunes: 8,20 Fr x 13 x 1 enf=	106,60 Fr
St Martin: 7,20 Fr x 13 x 7 enf=	664,30 Fr
Villeneuve: 6,50 Fr x 13 x 5 enf=	422,50 Fr
Guillaumes-Péone-Valberg (départ de Guillaumes)	
5,50 Fr x 13 x 22 enf=	1 573,00 Fr
Daluis: 4,00 Fr x 13 x 8 enf=	416,00 Fr
	<u>3 179,40 Fr</u>

Ces dépenses sont subventionnées à 30% par toutes les communes du canton sauf celle de Péone-Valberg qui n'a pas encore donné de réponse. A ce sujet, l'A.P.E de Péone-Valberg a demandé une entrevue avec Mr Ginésy conseiller Général et maire de Péone.

A l'heure actuelle, compte-tenu des subventions, de la fête du 19 octobre, les parents n'ont plus rien à verser pour le transport du vendredi soir. La somme de 60,00 Fr qu'ils avaient versée en septembre pour les voyages s'étalant de la période de la rentrée aux vacances de la Toussaint couvre largement les voyages de la période de la Toussaint à la Noël. Par contre, dans le cas où la Commune de Péone refuserait d'aider les familles, celles-ci auraient à verser 44,00 Fr par enfant pour les 8 voyages restants. Pour couvrir cette éventualité, l'A.P.E de Péone-Valberg organisera un Bal au profit du ramassage, dans la salle du Foyer Rural de Guillaumes le samedi 16 Novembre.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Un des buts du Syndicat d'initiative est de faire connaître aux touristes et vacanciers, les produits locaux. A Guillaumes il en est tout autrement. Bien sur les membres du syndicat, conscients de ce besoin, pensait développer cette activité par une exposition-vente. Restait à trouver le local d'exposition. Très logiquement le choix de la pièce attenante à l'école avait été retenu. De part sa situation sur la place, sa facilité d'accès, son indépendance.

Mr J.P. Champoussin président du S.I. en fit par trois fois la demande à Mr le Maire qui si opposa nonobstant l'état des lieux et les frais entraînés pour leur réfection. Mr le S.I. se proposait de poser très simplement des canisses sur les murs, canisses prêtées gracieusement.

Bref l'exposition n'a pas eu lieu malgré la réservation des produits et la bonne volonté des participants.

Il est difficile de ne pas établir une comparaison avec le restaurant du château, l'éclairage du jeu de boules etc... il semble que les choses qui pourraient se faire simplement à l'avantage de chacun se compliquent lorsqu'elles n'émanent pas de la Mairie.

Penserait-on, dans les lieux autorisés à "penser" que la population n'a pas son mot à dire ou qu'elle s'éteint.. Eh bien non, Lou Lume est là pour l'éclairer, ranimer sa flamme et souhaiter que les intéressés se fassent connaître pour préparer dès à présent tous ensembles une exposition "Été 75" qui fera apprécier notre village et même notre canton et qui sera une réussite.

A PROPOS DU CIMETIERE

Les fêtes de la Toussaint ont vu fleurir nos tombes et attiré dans ces lieux une foule nombreuse. Un murmure qui a grossi en plainte est venu nous convaincre de la nécessité de vous éclairer. En effet le nouveau cimetière est terminé ou en voie de l'être, ne serait-il pas heureux de revoir un peu l'ancien et de lui faire peau neuve en procédant à un transfert des concessions trentenaires qui sont mal placées et qui gênent à l'ouverture des tombes et ceci aux frais de la commune évidemment.

Cette impression de fouillis et d'enchevêtrement que donne le rapprochement des tombes serait atténuée et l'harmonisation des deux cimetières serait atteinte. Il n'est pas pensable -et d'ailleurs nous sommes persuadés que seul le temps a manqué- d'accoler les deux parties telles quelles sans prévoir un plan d'ensemble. Si cette modification n'était pas apportée dans l'année à venir, nous pourrions croire, à la Toussaint prochaine, qu'un cimetière a été abandonné au profit de l'autre.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Comme chaque année, pendant l'été, la population a constaté une insuffisance dans le ramassage des ordures ménagères. De plus, cet été, ayant été très chaud et très sec, le stockage des ordures dans les maisons a posé le problème du ramassage avec plus d'acuité que les années précédentes.

Certains Guillaumoises, habitués à ce genre de chose avaient résolu le problème en vidant leurs ordures nauséabondes dans le Var comme "au bon vieux temps". Les truites n'en ont sans doute pas plus bénéficié que le paysage. Et dire que les membres du Syndicat d'Initiative et du Foyer Rural avaient passé une soirée à en nettoyer les rives!

Quant aux estivants ils pourront l'année prochaine ajouter à leurs bagages 2 ou 3 poubelles afin de stocker leurs déchets.

Ce problème a été également soulevé par les membres de la cellule du Parti Communiste de Guillaumes qui a adressé une lettre au Maire le 29. 7. 74 lui demandant de bien vouloir augmenter la fréquence des ramassages. Il en a résulté quelques passages supplémentaires seulement pendant la période du 15 Août.

Pourtant il paraît logique, qu'au moins l'été, le ramassage ait lieu tous les jours. Il faut enlever aux "irréductibles videurs" d'ordures dans le Var le moyen de justifier leur attitude.

La municipalité estime-t-elle que l'économie de quelques ramassages soit préférable à la dégradation du paysage le long du Var ?

Quant au problème de la décharge, aucune solution n'a encore été apportée.

A PROPOS DU CAR NICE-GUILLAUMES

Samedi matin, 9 h, M...ouvre son journal et lit avec stupeur qu'il n'y aura plus que 4 services de car par semaine. La nouvelle se répand immédiatement et le S.I. de Guillaumes propose une réunion le soir même afin d'envisager une action en vue de son rétablissement. C'est alors qu'un coup de fil annonce que le service est rétabli et que la réunion n'avait plus lieu d'être.

Estimant que l'alerte méritait une explication, le S.I. a maintenu sa réunion. De nombreux Guillaumoises y ont participé en présence de Mr Durandy maire de Guillaumes. Celui-ci a expliqué aux participants que la municipalité n'avait pas été informée de cette suppression qui ne pouvait avoir pour cause que le refus du département de verser une subvention au transporteur. Or il semblerait qu'à la lecture dans le journal de la réduction des services, cette subvention ait pu immédiatement être débloquée. La chose impossible était devenue possible!

Tout est bien qui finit bien, mais il est regrettable que l'on soit obligé d'en arriver à des actions extrêmes pour obtenir satisfaction.

Cela prouve, s'il en était besoin que la population est attachée au maintien du car, service voyageurs MAIS AUSSI MESSAGERIES; et qu'elle est prête à agir pour défendre ses intérêts. La réaction ne s'est pas fait attendre, il serait sage qu'à l'avenir, la population puisse être informée des menaces qui pourraient à nouveau peser sur ce transport et non être mise devant les faits accomplis.

VOYAGE AUX BALEARES POUR UNE TRENTAINE
DE RETRAITES DU CANTON DE GUILLAUMES

Incrédulいた, scepticisme, surprise, étonnement ont été les réactions de la population à l'annonce d'un voyage aux îles Baléares pour les retraités du Canton de Guillaumes. Mlle Thierry Geneviève, assistante sociale, venait de lancer une bombe! Il lui suffit pourtant de quelques réunions dans chaque commune pour prouver que l'idée était bonne: le 3^{ème} âge du canton semblait n'attendre que cela. Enfin, quelque chose pour nous, devaient-ils se dire! Les inscriptions allèrent bon train, jugez plutôt:

pour BEUIL: Mme Altare Félicie, Mme Robion Marie, Mr Poésy Ernest et Mr l'Abbé Chiflet;
pour Péone: Mme Bellieud Marie, Mrs Baudin Basile, Bellieud Julien, Clary Aimée,
Clary Albert, Clary Charles, Guérin Théodule, Lescare Jean-Baptiste, et Mme Lescare Marcelle.

pour Guillaumes: Mme Guérin Rolande, Laugier Juliette, Roche Renée; Mrs Laugier Augustin, Raynaud Maurice, Roche Georges

pour Villeneuve: Ginésy Emile, Ginésy Lina, Rossi Henriette

pour St Martin: Ollivier Jean, Olliveir Joséphine

pour Entraunes: Mr Payan Marcel, Venturini Daniel, Venturini Olympie

Il y avait aussi Mme Ciffréo Geneviève et Mr Ciffréo Joseph; Mme Mazzini Clotilde et Mlle Salla Josée, assistante à Villars sur Var.

L'initiative était donc excellente, félicitations à Mlle Thierry pour sa perspicacité ainsi qu'à Mme Roux et à La Mutualité agricole qui par son aide à considérablement réduit les frais de voyages. 625,00 F tout compris pour les retraités d'organismes autres que la Mutualité, et 245,00 F pour ceux de la Mutualité. Des demandes d'aide ont été adressées aux organismes de retraite, peut-être quelques retraités en bénéficieront.

Nos touristes se sont vite habitués à l'avion, comme si c'était un moyen de transport qu'ils empruntent régulièrement! Personne n'a eu peur, nous a-t-on dit! Palma les a enthousiasmés, toutes les visites prévues ont été réalisées, la forme était telle que nous croyons savoir qu'ils en firent plus que prévu! Quelle leçon pour les jeunes! Au fond, notre société a peut-être trop vite tendance à vieillir nos retraités. Que l'on s'occupe d'eux, qu'on leur propose des activités, ils sont toujours là pour répondre "présent". Le corps a sans doute pris "un coup de vieux" mais pas le coeur, et c'est l'essentiel. A peine de retour, ils parlent déjà de repartir. Une Amicale est déjà dréée, Mlle Thierry a été élue présidente et sa collaboratrice Mlle Salla, secrétaire. Un rendez-vous est fixé pour le 12 Juillet pour un grand pique-nique au plateau de Péone. Dans un temps plus proche, si les P.T.T le permettent, dès la réception des diapositives, une séance de projection aura lieu. Des liens viennent de se nouer, il est réconfortant de constater que l'on désire les resserrer davantage.

Nous souhaitons que Mlle Thierry, avec l'aide de Mme Roux et de la Mutualité Agricole nous fassent encore de bonnes surprises comme celle-là! Nous faisons confiance à notre assistance sociale qui saura trouver pour l'année prochaine un programme aussi séduisant que les îles Baléares.

CURIOSITES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES DU HAUT-VAR

tiré de NICE HISTORIQUE

SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES

Le château-fort démoli par les Gallispanns en 1747 est rappelé par la "Place du fort" et le chemin de ronde surplombant le vaste lit caillouteux du var. Aux Clots, on voit une ancienne fabrique de draps qui fonctionna jusqu'en 1890. Au Mounard, une balme-refuge dite le Trou et, non loin de là, un rocher qui porterait les empreintes des doigts énormes de Gargantua, d'après la légende.

L'église paroissiale St-Martin a un curieux portail de colonnettes et de pilastres engagés avec un arceau marqué du croissant, du soleil du glaive cruciforme. Les chapiteaux des colonnettes intérieurement représentent des têtes de bélier; les autres ont des formes classiques à crochet ou volutes d'acanthé avec des variations que l'imagination du sculpteur a tirées d'une même forme générale. Un cadran solaire, beaucoup plus tardif, a l'inscription: *Me sol vos pastor regit.* (Le soleil est mon guide, le pasteur est le vôtre). Le clocher campé de l'autre côté de la placette, fut peut-être une tour de guet.

Dans le chœur, retable de la Madonne du Rosaire, que François Bréa peignit en 1555: au centre, la Vierge, vêtue de brocart d'or, abrite sous son manteau les personnages, agenouillés, du monde ecclésiastique et du monde laïc, pape, empereur, cardinaux, évêques, etc...; à gauche saint Martin bénissant; à droite saint Blaise, en robe rouge, le peigne de son martyre à la main gauche. A l'étage supérieur: au centre, Jésus en croix entre Marie et saint Jean; à gauche, saint Etienne; à droite la Madeleine. Au revers: Dieu le Père, avec, de part et d'autre la Vierge et l'ange de l'Annonciation. Sur la prédelle, les 12 Apôtres avec leurs attributs habituels. Riche décoration des colonnes et pilastres encadrant les panneaux.

Sur le mur nord, dans un enfoncement, derrière l'autel latéral, il y a des fresques anciennes, de date incertaine, représentant Dieu le Père le Christ en croix, saint Jean-Baptiste, saint Blaise, saint Roch et un autre saint qui paraît être saint Jacques le Majeur. Le bénitier en pierre sculptée dans le style de celui de Villeneuve, mais moins fouillé, portant la date 1667 gravé dans la vasque.

A la sacristie: riche chasuble du Moyen-âge, brodé d'or et d'argent dessinant un parterre touffu de fleurs sur un fond de soie verte. Croix processionnelle argent, 1517.

Près de l'église: chapelle St-Guilhem où saint Michel, la balance en main, prévient les passants qu'un jour il les pèsera.

Chapelles rurales: aux Filleuls, St-Maurice; sur la rive gauche du var, St-Jacques; entre le Villard et les Clots, Ste-Catherine; à l'Ubac, N.-D. de l'Ubac; à Prapelet, St-Joseph; sur le Serre de Prapelet, St-Jean-Baptiste; à Chastelanette, N.-D. de Miséricorde; sur le haut plateau de St-Barnabé, dominé par les aiguilles de Pelens, très vieille chapelle St-Barnabé où, tous les ans, on fait le romérage traditionnel du 11 juin, montée en procession depuis St-Martin avec le buste de St-Barnabé et musique, trois tours de la chapelle, bénédiction des campagnes, grand messe, distribution de beaux pains, pique-nique sur le gazon, ronde de la jeunesse devant un admirable panorama alpestre.

Hameau-paroisse de Sussis: églisette St-Anne; oratoire-pilon de Notre-Dame.